

Concours Van Houtte® Levez votre tasse 2025

CE CONCOURS S'ADRESSE UNIQUEMENT AUX RÉSIDENTS CANADIENS, TELS QUE DÉCRITS CI-DESSOUS, ET EST ASSUJETTI AUX LOIS CANADIENNES

Les tarifs de données standard s'appliquent aux participants qui choisissent de participer au Concours au moyen d'un appareil mobile. Veuillez communiquer avec votre fournisseur de services pour obtenir des informations sur les prix et les plans de service et les tarifs avant de participer à l'aide d'un appareil mobile.

1. DATES IMPORTANTES :

Le *Concours Van Houtte® Levez votre tasse 2025* (le « Concours ») est offert par Keurig Canada Inc. (le « Commanditaire »), et est géré et mis en œuvre par Snipp Interactive, Inc. (ci-après le « Représentant »). Le Concours commence le 11 août 2025 à 00 h 00 min 00 s, heure de l'Est (« HE »), et se termine le 22 septembre 2025 à 23 h 59 min 59 s HE (la « Période du Concours »). Aux fins du présent règlement officiel (le « Règlement »), une « Semaine » commence à 00 h 00 min 00 s HE le lundi et se termine à 23 h 59 min 59 s HE le dimanche suivant, à l'exception de la dernière semaine, qui commence à 00 h 00 min 00 s HE le lundi et se terminera à 23 h 59 min 59 s HE le lundi 22 septembre 2025. La Période du Concours comprend cinq (5) Semaines au total.

2. ADMISSIBILITÉ :

Le Concours est ouvert uniquement aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire au moment de la participation, à l'exclusion des employés, des représentants, des agents, des dirigeants et des administrateurs (ainsi que ceux qui vivent sous leur toit, qu'ils aient ou non un lien de parenté) du Commanditaire, de ses divisions, de ses filiales et des sociétés affiliées ou liées, des fournisseurs de prix, des agences de publicité et de promotion, de son Représentant et de toute autre personne physique ou morale appelée à jouer un rôle dans l'élaboration, la production, le déploiement, l'administration ou la mise à exécution du Concours (collectivement, les « Parties au Concours »).

3. ACCEPTATION D'ÊTRE LIÉ JURIDIQUEMENT PAR CE RÈGLEMENT :

En participant à ce Concours, vous confirmez que vous avez lu le Règlement et que vous acceptez d'y être lié.

4. COMMENT OBTENIR UN REÇU / UNE PARTICIPATION :

AUCUN ACHAT REQUIS. Il existe deux (2) façons d'obtenir une participation (chacune étant une « Participation » et collectivement, les « Participations »), jusqu'à épuisement des stocks, comme suit :

- a) Pendant la Période du Concours, à l'achat de l'un des produits de café au détail Van Houtte® suivants (Annexe A) chez un détaillant participant au Canada (chacun, un « Produit admissible » et collectivement, les « Produits admissibles »), vous recevrez un reçu de caisse (un « Reçu »). Pour être considéré comme un « Reçu de caisse valide », un Produit admissible doit clairement figurer sur le reçu de caisse.

Une fois que vous avez un Reçu de caisse valide, obtenu de façon légitime conformément au présent Règlement, vous devez suivre les étapes suivantes :

SI VOUS AVEZ UN REÇU DE CAISSE VALIDE :

Étape 1 : Prenez une photo ou une capture d'écran de votre Reçu papier ou numérique dans son intégralité (la « Photo »). Vous êtes encouragé à masquer tout renseignement personnel (y compris les informations relatives au paiement) figurant sur le Reçu. La Photo doit montrer : (i) l'achat d'un Produit admissible; (ii) le nom et l'adresse du détaillant participant; et (iii) la date

et l'heure de la transaction (qui doit avoir lieu pendant la Période du Concours). Voir la liste des Produits admissibles à l'Annexe A.

Taille maximale du fichier : 10 Mo; Types de fichiers acceptés : JPG, JPEG, PNG, PDF.

- Étape 2 : Suivez les instructions à l'écran au www.levezvotretasse.ca (le « Site Web de téléversement des reçus ») à l'aide d'un navigateur Internet compatible. Suivez les instructions afin de : (i) téléverser votre Photo du Reçu; (ii) remplir entièrement le formulaire de participation (le « Formulaire de participation ») avec toutes les informations requises; et (iii) confirmer que vous avez lu et que vous acceptez d'être juridiquement lié par le présent Règlement.
- Étape 3 : Une fois votre reçu validé, vous recevrez un courriel confirmant votre Participation au Concours.

Limite : Quelle que soit la méthode de participation, les participants ont droit à une (1) participation par produit Van Houtte® admissible acheté pendant la Période du Concours. **Les participants ont droit à un maximum de trente (30) participations pendant la Période du Concours.** Les participants ne peuvent utiliser qu'une (1) seule adresse courriel pour toutes leurs participations. S'il est découvert qu'un participant utilise plusieurs identités et/ou adresses courriel, le participant peut être disqualifié à la discrétion du Commanditaire.

En cas de litige quant à l'identité de l'auteur d'une participation, celle-ci sera réputée avoir été soumise par le titulaire autorisé du compte du téléphone et/ou de l'adresse courriel au moment de la participation. Le « titulaire autorisé du compte » est défini comme la personne physique à laquelle un fournisseur de services a attribué un numéro de téléphone cellulaire ou un compte de courrier électronique (selon le cas). Les participants sélectionnés peuvent être tenus de fournir à l'Organisateur la preuve qu'ils sont le titulaire autorisé du compte du téléphone et/ou de l'adresse électronique associés à la participation sélectionnée.

Une fois que vous avez entièrement rempli le Formulaire de participation avec tous les renseignements requis et que vous avez accepté le Règlement, suivez les instructions à l'écran pour soumettre votre Formulaire de participation dûment rempli (chacune, une « Participation » et collectivement, les « Participations »). Pour être admissible, une Participation doit être soumise et reçue conformément au présent Règlement pendant la Période du Concours. Une fois votre Participation complétée, vous obtiendrez automatiquement une (1) Participation au tirage au sort des Prix (voir l'article 7).

b) POUR PARTICIPER SANS EFFECTUER D'ACHAT :

AUCUN ACHAT REQUIS. Pour participer au Concours sans effectuer d'achat : (i) écrire en lettres moulées vos prénom, nom, numéro de téléphone, date de naissance, province de résidence et adresse courriel sur une feuille de papier blanc et l'envoyer par la poste (dans une enveloppe suffisamment affranchie au Canada) avec (ii) un paragraphe manuscrit de 25 mots (ou plus) unique et original expliquant « Ce que vous aimez de Van Houtte® » (collectivement, la « Demande AAR ») à :

Concours Van Houtte® Levez votre tasse 2025

À l'attention de : Snipp Interactive

C.P. 34565, Place Côte-Vertu,

Saint-Laurent (Québec)

H4R 2P4

Pour être admissible, une Demande AAR doit : (i) être reçue séparément dans une seule enveloppe suffisamment affranchie au Canada (c.-à-d. que plusieurs Demandes AAR dans la même enveloppe seront annulées); et (ii) être envoyée par la poste pendant la Période du Concours, le cachet de la poste faisant foi, et reçue au plus tard le 26 septembre 2025 afin de donner au Commanditaire suffisamment de temps pour entrer manuellement votre demande dans le tirage hebdomadaire applicable. Les Parties au Concours ainsi que chacun de leurs dirigeants, administrateurs, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « Parties exonérées ») ne sont pas responsables des Demandes AAR soumissionnées en retard, perdues, mal acheminées, tardives ou incomplètes (lesquelles sont toutes nulles), et elles n'assument aucune responsabilité à cet égard. Limite de trente (30) Demandes AAR par personne pendant toute la Période du Concours.

Pour être admissible, une Participation doit être soumise et reçue conformément au présent Règlement pendant la Période du Concours. Une fois votre Demande AAR complétée, vous obtiendrez automatiquement une (1) Participation au tirage au sort des Prix (voir l'article 7). Un courriel confirmant la réception et la participation au Concours vous sera envoyé par le Représentant.

5. VÉRIFICATION :

Toutes les Participations, les Demandes et les Reçus peuvent être vérifiés à tout moment et pour toute raison. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité (sous une forme acceptable pour le Commanditaire, y compris, sans toutefois s'y limiter, une pièce d'identité comportant une photo délivrée par le gouvernement) : (i) pour vérifier l'admissibilité d'une personne à participer à ce Concours; (ii) pour vérifier l'admissibilité ou la légitimité de toute Participation, toute Demande ou tout Reçu, ou de tout autre renseignement saisi (ou prétendument saisi) aux fins de ce Concours; et/ou (iii) pour toute autre raison que le Commanditaire juge nécessaire, à sa seule et entière discrétion, aux fins de l'administration de ce Concours conformément à son interprétation de la lettre et de l'esprit du présent Règlement. De plus, le Commanditaire se réserve le droit de demander le Reçu original ou la Demande aux fins de vérification. L'omission de fournir une telle preuve (y compris, si requis, le Reçu original, la Demande ou tout autre document) à la pleine satisfaction du Commanditaire dans le délai imparti par ce dernier peut entraîner la disqualification, à la seule et entière discrétion du Commanditaire. Le seul facteur déterminant du temps aux fins du présent Concours sera le ou les dispositifs officiels de chronométrage du temps utilisés par le Commanditaire. Une preuve de transmission (par capture d'écran ou autrement), de tentative de transmission d'une Participation, de tentative de Participation ou de toute autre communication ne constitue pas une preuve que le contenu a été acheminé ou reçu par le Commanditaire.

6. PRIX :

Grand Prix : Il y a un (1) Grand Prix à gagner à la fin de la Période du Concours, qui consiste en :

- 5 000 \$ CA en cartes-cadeaux de compagnies aériennes canadiennes et
- un chèque physique de 5 000 \$ CA.

Valeur approximative au détail totale du Grand Prix : 10 000 \$ CA.

Les chances de gagner le Grand Prix dépendent du nombre total de Participations admissibles reçues pendant toute la Période du Concours. Il y a une limite d'un (1) Grand Prix par personne/ménage.

Prix hebdomadaires : Les prix hebdomadaires suivants (chacun étant un « Prix hebdomadaire » et collectivement les « Prix hebdomadaires ») en lien avec ce Concours, sont disponibles à gagner :

Il y a vingt (20) Prix hebdomadaires à gagner, consistant en une carte numérique prépayée de mille dollars (VAD : 1 000 \$). Les récompenses numériques seront livrées à l'adresse courriel fournie par le gagnant en question lors de son inscription. Veuillez prévoir un délai de 2 à 4 semaines pour la livraison après la confirmation des gagnants. Utilisez votre carte à des millions d'endroits dans le monde entier, partout où vous voyez la marque Mastercard®. Émise par la Compagnie de Fiducie Peoples conformément à la licence par Mastercard International Incorporated. Mastercard est une marque déposée et le concept de cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Voir l'accord du titulaire de carte ci-incluse pour les conditions, les frais et les divulgations.

La valeur approximative au détail totale des Prix hebdomadaires est de vingt mille dollars canadiens (20 000 \$ CA). Chaque Prix hebdomadaire doit être accepté tel qu'il est attribué et n'est pas transférable, cessible ni convertible en espèces (sauf avec l'autorisation expresse du Commanditaire, à sa seule et absolue discrétion). Aucune substitution n'est permise, sauf à la discrétion du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de remplacer tout Prix quotidien par un prix d'une valeur au détail égale ou supérieure, y compris, sans s'y limiter, mais à la seule et entière discrétion du Commanditaire, un prix en espèces.

Le nombre suivant de Prix hebdomadaires est disponible pour être gagné pendant chaque Semaine de la Période du Concours :

Semaine du Concours	Nombre de Prix hebdomadaires disponibles à gagner
Semaine 1 : 11 août au 17 août 2025	4
Semaine 2 : 18 août au 24 août 2025	4
Semaine 3 : 25 août au 31 août 2025	4
Semaine 4 : 1 ^{er} septembre au 7 septembre 2025	4
Semaine 5 : 8 septembre au 22 septembre 2025	4

Les chances de gagner un Prix hebdomadaire dépendent du nombre et du moment des Participations admissibles reçues conformément au présent Règlement. Chaque participant peut gagner un maximum d'un (1) Prix hebdomadaire pendant la Période du Concours. Chaque ménage (les personnes vivant sous le même toit) peut gagner un maximum de trois (3) Prix hebdomadaires pendant toute la Période du Concours.

7. PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES GAGNANTS ADMISSIONNELS D'UN PRIX :

Tirages des prix :

Les tirages au sort hebdomadaires auront lieu aux dates suivantes, vers 15 h 00 HE, dans les bureaux de Snipp Interactive à Detroit, dans le Michigan (États-Unis) :

Numéro de Semaine	Date du tirage
Semaine 1	20 août 2025
Semaine 2	27 août 2025
Semaine 3	3 septembre 2025
Semaine 4	10 septembre 2025
Semaine 5	24 septembre 2025

Lors de chaque tirage hebdomadaire, quatre (4) participants admissibles seront sélectionnés au hasard parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la période de participation hebdomadaire conformément au présent Règlement afin d'attribuer les Prix.

Le tirage au sort du Grand Prix aura lieu le ou vers le 29 septembre 2025, vers 15 h 00 HE, au même endroit. Un (1) participant admissible sera sélectionné au hasard parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant toute la Période du Concours conformément au présent Règlement afin d'attribuer le Grand Prix.

Les chances de gagner un Prix hebdomadaire dépendent du nombre de Participations reçues pendant chaque période de participation hebdomadaire. Les chances de gagner le Grand Prix dépendent du nombre total de Participations admissibles reçues pendant toute la Période du Concours.

Les participants qui gagnent un Prix hebdomadaire restent admissibles pour gagner le Grand Prix. Le fait de gagner un Prix hebdomadaire ne disqualifie **pas** un participant pour le Grand Prix. Toutefois, chaque participant ne peut gagner qu'un (1) Prix hebdomadaire et un (1) Grand Prix pendant la Période du Concours.

8. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES GAGNANTS ADMISSIONNELS (APPLICABLE À TOUS LES PRIX) :

PERSONNE N'EST UN GAGNANT TANT QUE LE COMMANDITAIRE NE L'A PAS CONFIRMÉ OFFICIELLEMENT, CONFORMÉMENT À CE RÈGLEMENT, MÊME SI CETTE PERSONNE EST ANNONCÉE COMME GAGNANT OU GAGNANT ADMISSIONNEL. Avant d'être déclaré gagnant confirmé d'un Prix, chaque gagnant admissible devra répondre correctement, sans aide mécanique ni autre, à une question d'habileté mathématique (qui peut, à la seule et entière discrétion du Commanditaire, être posée en ligne, par courriel ou par d'autres moyens

électroniques, par appel téléphonique ou dans le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité du Commanditaire). En participant au Concours et en acceptant un Prix, le gagnant admissible, par la présente : (i) confirme qu'il s'est conformé au présent Règlement; (ii) reconnaît qu'il accepte le Prix applicable (tel qu'il a été attribué); (iii) dégage le Commanditaire et toutes les autres Parties exonérées de toute responsabilité en lien avec le présent Concours, sa participation à celui-ci et/ou l'attribution et l'utilisation ou la mauvaise utilisation du Prix ou de toute partie de celui-ci; et (iv) consent à la publication, à la reproduction et/ou à l'utilisation de son nom, de sa ville et sa province de résidence, de sa voix, de ses déclarations à propos du Concours ou de sa photographie ou de toute autre image, sans autre avis ni compensation, et ce, dans le cadre de toute publicité ou annonce faite par le Commanditaire ou au nom de celui-ci de quelque manière ou sur quelque support que ce soit, y compris toute publicité imprimée, radiodiffusée, télédiffusée ou en ligne. REMARQUE IMPORTANTE : Le Commanditaire peut, à sa seule et entière discrétion, exiger qu'un gagnant admissible signe et retourne le formulaire de déclaration et de renonciation du Commanditaire (lorsque applicable) avant de lui confirmer qu'il est le gagnant confirmé d'un Prix conformément au présent Règlement. Si un gagnant admissible : (a) omet de répondre correctement à la question d'habileté mathématique; (b) omet de signer et de retourner correctement tout document requis du Concours dans le délai requis (le cas échéant); (c) refuse, ne peut pas accepter (ou ne veut pas accepter) le Prix applicable (tel qu'il a été attribué) pour quelque raison que ce soit; et/ou d) est considéré comme contrevenant au présent Règlement (tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion); il sera disqualifié (et perdra tous les droits sur le Prix applicable). Tout Prix abandonné ou non réclamé dans le cadre de ce Concours NE SERA PAS attribué - sauf à la seule et absolue discrétion du Commanditaire.

9. PROCESSUS DE NOTIFICATION DES GAGNANTS D'UN PRIX :

Le Commanditaire ou son Représentant désigné tentera à au moins trois (3) reprises de communiquer avec chaque gagnant admissible d'un Prix (au moyen des renseignements dont dispose le Commanditaire) dans les trois (3) jours ouvrables qui suivent la désignation du gagnant admissible d'un Prix. Si un gagnant admissible d'un Prix ne peut être joint dans les trois (3) jours ouvrables qui suivent la première tentative du Commanditaire, ou advenant que toute correspondance demeure sans réponse ou qu'une notification de message non délivré soit reçue, le Commanditaire pourra, à sa seule et entière discrétion, disqualifier le gagnant (qui renoncera alors à tous ses droits à l'égard du Prix en cause). Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion et si le temps le permet, de désigner un autre gagnant admissible d'un Prix conformément aux procédures applicables décrites dans le présent Règlement (auquel cas les dispositions précédentes du présent article s'appliqueront au gagnant admissible d'un Prix nouvellement désigné).

Une fois que le formulaire de déclaration et de renonciation dûment rempli aura été renvoyé et que vous aurez répondu correctement à la question d'habileté mathématique, veuillez prévoir un délai de 4 à 6 semaines après la fin de la Période du Concours pour recevoir votre prix. Si vous ne recevez pas votre prix après 6 semaines, veuillez communiquer avec le Représentant de l'administration du Concours à l'adresse help@RaiseYourMug.ca.

10. CONDITIONS GÉNÉRALES :

Le présent Concours est régi par toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Les décisions du Commanditaire concernant tous les aspects de ce Concours sont définitives et exécutoires pour tous les participants, sans droit d'appel.

TOUTE PERSONNE CONSIDÉRÉE PAR LE COMMANDITAIRE COMME CONTREVENANT À L'INTERPRÉTATION DU COMMANDITAIRE DE LA LETTRE ET DE L'ESPRIT DU PRÉSENT RÈGLEMENT, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE DISQUALIFIÉE À TOUT MOMENT, À LA SEULE ET ENTIÈRE DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE.

Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de disqualifier toute personne qu'il considère comme étant en contravention du présent Règlement. Le Commanditaire se réserve le droit de refuser la Participation d'une personne dont l'admissibilité est douteuse, qui a été disqualifiée ou qui est autrement inadmissible. Le Commanditaire peut, à sa seule et entière discrétion, disqualifier toute personne qui agit de manière à menacer, à maltraiter ou à harceler qui que ce soit, et annuler toutes les Participations de cette personne.

Les Parties exonérées ne seront pas responsables : (i) de toute défaillance du Site Web ou de tout autre site Web ou plateforme durant le Concours ou après celui-ci; (ii) de tout dysfonctionnement technique ou de tout autre problème de quelque nature que ce soit, notamment ceux liés au réseau ou aux lignes téléphoniques, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, à l'équipement informatique ou aux logiciels; (iii) du défaut de réception, de saisie, d'enregistrement ou de fonctionnement de tout renseignement ou matériel, pour quelque raison que ce soit, notamment en raison de problèmes techniques ou de l'encombrement du réseau Internet ou de tout site Web; (iv) de tout bris ou dommage à l'ordinateur ou à tout autre appareil d'un participant ou d'une autre personne survenu en lien avec une participation au Concours ou en conséquence de celle-ci; (v) de toute personne incorrectement ou erronément identifiée comme gagnant ou gagnant admissible; ou (vi) de toute combinaison de ce qui précède.

Le Commanditaire se réserve le droit de retirer, de modifier ou de suspendre le présent Concours (ou encore de modifier le présent Règlement) de quelque manière que ce soit, advenant qu'un facteur hors de son contrôle raisonnable perturbe le bon déroulement du Concours tel qu'il est prévu au présent Règlement, y compris, mais sans s'y limiter, suivant une erreur, un problème, une manipulation, une intervention non autorisée, une fraude ou une défaillance de quelque nature que ce soit, ou une épidémie, une pandémie, une maladie ou une autre forme de risque pour la santé, ou toute ordonnance, mesure, directive ou orientation émise par une autorité gouvernementale ou de santé publique en réponse à une telle épidémie, pandémie, maladie ou autre forme de risque, telles que, sans s'y limiter, celles mises en œuvre afin d'atténuer les risques de transmission de la COVID-19. Toute tentative de nuire au déroulement légitime de ce Concours de quelque façon que ce soit (selon ce que détermine le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion) peut constituer une contravention des lois en matières civile et pénale. Le cas échéant, le Commanditaire se réserve le droit d'exercer ses recours et de réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Le Commanditaire se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours, ou de modifier le présent Règlement, de quelque façon que ce soit, sans préavis ni obligation, dans l'éventualité d'un accident, d'une erreur d'impression, d'une erreur administrative ou de toute autre erreur de quelque nature que ce soit, ou pour toute autre raison de quelque nature que ce soit, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'un ou l'autre des facteurs envisagés au présent paragraphe. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de poser une autre question d'habileté, s'il le juge approprié compte tenu des circonstances ou pour se conformer au droit applicable.

Les valeurs au détail approximatives telles qu'elles sont indiquées par le Commanditaire dans la publicité au point de vente et dans d'autres publicités, dans le matériel promotionnel ou dans le présent Règlement dépendent des fluctuations de prix sur le marché des consommateurs en fonction, entre autres, du temps écoulé entre la date à laquelle les valeurs au détail approximatives sont indiquées par le Commanditaire et la date à laquelle les Prix sont attribués ou échangés. Si, au moment de l'échange ou de l'attribution d'un Prix, le prix d'achat au détail réel du Prix est inférieur à la valeur au détail approximative indiquée par le Commanditaire dans les points de vente, la publicité télévisée et imprimée, le matériel promotionnel ou le présent Règlement, le gagnant du Prix n'aura pas droit à un chèque ou à un montant en espèces pour combler l'écart entre les prix.

Si, en raison d'une erreur d'impression, de production, de mise en ligne, d'Internet, d'ordinateur ou d'une autre nature, le nombre de Prix réclamés est supérieur à celui prévu pour être distribué ou attribué conformément au présent Règlement, alors, outre le droit de mettre fin immédiatement au Concours, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'annuler les réclamations de Prix invalides ou de procéder à un tirage au sort parmi tous les demandeurs admissibles à un Prix afin d'attribuer le nombre correct de Prix. En aucun cas, le Commanditaire ou l'une des Parties exonérées ne pourra être tenu responsable au-delà de la quantité, du type et de la valeur des Prix, comme indiqués dans le présent Règlement.

En participant à ce Concours, chaque participant consent expressément à ce que le Commanditaire et ses agents ou représentants stockent, partagent et utilisent les renseignements personnels soumis aux seules fins d'administration du Concours et conformément à la politique de confidentialité du Commanditaire (disponible sur le site <https://www.keurig.ca/fr/content/privacy-policy>). Le présent article ne limite pas le ou les autres consentements qu'une personne peut donner au Commanditaire ou à autrui en ce qui concerne la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ses renseignements personnels.

Le Commanditaire se réserve le droit de modifier les dates, les délais prescrits et/ou les autres mécanismes du Concours prévus dans ce Règlement, dans la mesure où il le juge nécessaire, afin de vérifier la conformité de tout

participant et/ou de toute autre information ou tout autre matériel avec le présent Règlement, ou à la suite de problèmes, ou à la lumière de circonstances qui, de l'avis du Commanditaire, à sa seule et entière discrétion, nuisent à la bonne administration du Concours, comme prévu dans le présent Règlement ou pour tout autre motif.

En cas de divergence ou d'incompatibilité entre les modalités et conditions de la version française du présent Règlement et les divulgations ou autres déclarations contenues dans le matériel relatif au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, le Site Web, la version anglaise du présent Règlement, la publicité au point de vente, à la télévision, dans la presse ou en ligne, et toute instruction ou interprétation du présent Règlement donnée par un représentant du Commanditaire, les modalités et conditions de la version anglaise de ce Règlement prévaudront, et elles régiront et contrôleront ce Concours dans toute la mesure permise par la loi.

L'invalidité ou le caractère non exécutoire de toute disposition de ce Règlement ne doit pas porter atteinte à la validité ou au caractère exécutoire de toute autre disposition. Dans le cas où une disposition serait considérée invalide, non exécutoire ou illégale, ce Règlement doit demeurer en vigueur et être interprété conformément aux modalités comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas contenue aux présentes.

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, toute préoccupation ou question concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire de ce Règlement ou les droits et obligations des participants, du Commanditaire ou de toute autre Partie exonérée relativement au Concours sera régie et interprétée conformément aux lois internes de la province de Québec et aux lois fédérales du Canada qui s'y appliquent, sans égard aux règles ou aux dispositions en matière de compétence législative ou de conflit de lois qui entraîneraient l'application des lois de toute autre compétence. Les parties acceptent par les présentes de se soumettre à l'exclusivité de compétence et de lieu des tribunaux situés au Québec lors de toute action intentée pour faire respecter ce Règlement ou ayant trait au Concours (ou autrement liée à ceux-ci).

Pour obtenir la liste des gagnants des Prix, veuillez envoyer un courriel avant le 31 octobre 2025 à l'adresse help@RaiseYourMug.ca en indiquant l'objet suivant : Demande de liste des gagnants du Concours Van Houtte® Levez votre tasse 2025. Les noms des gagnants seront disponibles une fois que tous les gagnants auront été vérifiés et confirmés. © 2025 Keurig Canada Inc. Tous droits réservés.

ANNEXE A

CATÉGORIE D'EMBALLAGE	Description de l'article	CUP
5000302940	VHOU COL CORSE GRAINS TRAD 5LBS	062151031050
5000302947	VHOU ESPRESSO GRAINS TRAD 5LBS	062151071056
5000302957	VH MEL HAWAIIEN MI-NOIR MOULU	062151154599
5000302973	VH ESPRESSO SPEC VEL - GRAINS	062151201019
5000302985	VHOU RS ESPR ITALIEN T-F GRAIN 650G	062151301122
5000302987	VHOU COLOMBIEN MI-NOIR GRAINS TRAD 908G	062151331013
5000302988	VH COLOMBIEN BRUN MOULU	062151334571
5000302990	VHOU FRAC COLOMBIEN BRUN MLU TRAD 2.5OZ	062151334595
5000302995	VH COLOMBIEN VELOUTE GR	062151331051
5000303001	VHOU EQ ESP SUPERIEUR NOIR GR 908G	062151351011
5000303015	VHOU KC RS VAN NOISETTE T-L 12CT	062151397903
5000303023	VHOU MOKA CREME DOUX GRAINS TRAD 5LBS	062151411050
5000303031	VH COLOMBIEN MI-NOIR-MOULU	062151454576
5000303032	VHOU FRAC COLOMBIEN MI-N MLU TRAD 2.5OZ	062151454590
5000303033	VHOU MEL FRANCAIS DEC GRAINS TRAD 908G	062151461017
5000303045	VHOU KC VANILLE FRANCAISE T-L N 24CT	062151537170
5000303046	VHOU KC RS VANILLE FR TOR LEG 12CT	062151537903
5000303057	VHOU KC RS MEL DE LA MAIS T-MOY DEC 12CT	062151567900
5000303060	VHOU MEL DE LA MAISON MI-NOIR GR 908G	062151591011
5000303066	VHOU MEL DE LA MAISON M-N DEC MLU 2.5OZ	062151593596
5000303071	VHOU FRAC MEL DE LA MAIS MI-N MLU 2.5OZ	062151594593
5000303078	VHOU MELANGE MAISON VEL GRAINS 5LBS	062151591059
5000303082	VHOU KC RS MEL DE LA MAISON TOR MOY 12CT	062151597907
5000303091	VH MOKA JAVA MI-NOIR - GRAINS	062151601017
5000303103	VHOU TRAD RS COLOMBIEN M-N GRAIN 650G	062151631120
5000303114	VHOU KC RS COLOMBIEN MI-NOIR TOR MOY12CT	062151637900
5000303124	VH MEL DE LA MAISON NOIR GR	062151671010
5000303128	VHOU MEL MAISON NOIR MLU 2.5OZ	062151674592
5000303149	VHOU MEL FRANCAIS NOIR GRAINS 908G	062151771017
5000303157	VHOU MEL FRANCAIS NOIR MOULU 2.5OZ	062151774599
5000303162	VH MELANGE FRANCAIS CORSE- GR	062151771055
5000303173	VHOU RS NAPOLETANO GRAINS SAC 908G	062151851016
5000303178	VHOU ESPR NAPOLETANO CORSE GR TRAD 5LB	062151851054
5000305542	VHOU RS COLOMBIEN NOIR T-F MLU 340G	062151033979
5000305543	VHOU EQ BIO DEC EAU SUISSE GR 2LB	062151031012
5000305592	VHOU RS COLOMBIEN MI-N T-M MLU 340G	062151333970
5000305597	VH COLOMBIEN MI-NOIR MOULU	062151337091
5000305600	VHOU RS MEL DE LA MAIS DECA T-M MLU 340G	062151343979
5000305606	VH VANILLE NOISETTE EQUIT MLU	062151393745
5000305609	VHOU RS MOKA CREME TOR LEG MLU 340G	062151413979

5000305628	VHOU EQ BIO MEXIQUE NOIR GRAIN 908G	062151511231
5000305629	VH MEXIQUE BIO EQUIT NOIR MLU	062151514591
5000305637	VH MEL DE LA MAIS T-MOY KCUP	062151527409
5000305639	VHOU TRAD RS VAN FRANCAISE T-L MLU 340G	062151533974
5000305643	VHOU VANILLE FRANCAISE MLU 2.5OZ	062151533745
5000305645	VHOU MEL MAISON DEC MI-NOIR GRAIN 5LBS	062151541054
5000305658	VHOU RS MEL DE LA MAIS T-M MLU 340G	062151593978
5000305665	VH DEC EAU SUISS BIO EQ MLU	062151624597
5000305688	VH COLOMBIEN EQUIT NOIR GR	062151701014
5000305690	VHOU EQ COLOMBIE TOR FONCE GRAIN 312G	062151701878
5000305692	VH COLOMBIEN EQUIT NOIR MOULU	062151704596
5000305700	VHOU KC RS COLOMB NOIR TORR FONCEE 12CT	062151707900
5000305713	VH VANILLE NOISETTE MOULU	062151763746
5000305716	VH VAN ET NOIS TOR LÉGÈRE MLU	062151763975
5000305722	VHOU RS CHOC BELGE T-L MLU 340G	062151783973
5000305726	VHOU RS VAN NOISETTE T-L DECA MLU 340G	062151813977
5000320590	VHOU RS MEL DE LA MAISON NO T-F MLU 340G	062151703971
5000320649	VHOU KC EQ ESPRESSO SUPERIORE T-F 24CT	062151098176
5000350215	VHOU KC RS MEL DU MATIN 48CT N	062151514973
5000350218	VHOU KC RS COLOMBIEN NOIR T-F N 48CT	062151514980
5000350220	VHOU KC RS COLOMB M-N T-M 48CT	062151514997
5000350224	VHOU KC RS MEL DE LA MAISON T-M 48CT	062151515000
5000362177	VHOU KC RS CREME IRLANDAISE T-L 12CT	062151515826
5000362188	VHOU RS AMARETTO T-L MLU 340G	062151515864
5000362189	VHOU KC RS AMARETTO T-L 12CT	062151515871
5000362191	VHOU RS CREME IRLANDAISE T-L MLU 340G	062151743977
5000362292	VHOU ESPRES DOUX CREMA EQ BIO GR SAC750G	062151515949
5000362293	VHOU EQ BIO ESPRESSO DECA T-F GRAIN 300G	062151515956
5000362294	VHOU RS ESP ITALIEN T-F MLU 340G	062151515963
5000362295	VHOU ESPRESSO SUPERIEUR EQ GRAIN SAC750G	062151515970
5000363416	VHOU CAN RS MEL DELAMAI T-M DEC MLU 650G	062151516182
5000363869	VHOU CAN RS MOKA CREME T-LEG MLU 908G	062151413016
5000363870	VHOU CAN RS MEL MAIS T-MOY MLU 908G	062151593015
5000363871	VHOU CAN RS COLOMB MI-NOIR MLU TRAD 908G	062151633018
5000363873	VHOU CAN RS MEL FRANCAIS T-FON MLU 1.1KG	062151773752
5000363874	VHOU CAN RS MEL FR TOR FONC MLU TRAD908G	062151773011
5000363877	VHOU CAN RS COLOMBIEN NOIR T-F MLU 908G	062151515925
5000363878	VHOU CAN RS MEL MAISON-NOIR T-F MLU 908G	062151603011
5000363879	VHOU CAN RS ESP ITALIE COR MLU TRAD 908G	062151515932
5000363880	VHOU CAN RS MEL DE LA MAIS T-M MLU 1.1KG	062151593756
5000365766	VHOU KC RS COLOMB T-MOY 12CT PROMO	062151637900
5000367504	VHOU RS DULCE LECHE TORR LEG FRAC 2.5OZ	062151516526
5000367518	VHOU RS DULCE LECHE TORR LEG MLU 340G	062151516540

5000367571	VHOU KC RS DULCE LECHE TORR LEG 12CT	062151516564
5000368437	VHOU KC RS MEL DE LA MAISON 24CT TAB	062151597174
5000368454	VHOU KC RS MEL DE LA MAI DEC 24CT TAB CA	062151347175
5000368630	VHOU KC RS CHOCO BELGE TORR LEG 12CT	062151516649
5000368693	VHOU KC RS COLOMBIEN NOIR 24CT TAB	062151037175
5000368694	VHOU KC RS COLOMBIEN MI-NOIR 24CT TAB	062151337176
5000368696	VHOU KC RS VANILLE NOISETTE 24CT TAB	062151397170
5000369068	VHOU KC RS VANILLE NOIS TOR LEG 12CT TAB	062151397903
5000369069	VHOU KC RS MEL DE LA MAI DEC 12CT TAB CA	062151567900
5000369070	VHOU KC RS MEL MAISON NOIR 12CT TAB CA	062151808904
5000369071	VHOU KC RS COLOMBIEN MI-NOIR 12CT TAB CA	062151637900
5000369072	VHOU KC RS COLOMBIEN NOIR 12CT TAB CA	062151707900
5000369076	VHOU KC RS MEL DE LA MAISON 12CT TAB CA	062151597907
5000369826	VHOU RS MEL MAISON MLU PERCO TRAD 454G	062151517165
5000373709	VHOU KC ISG Caramel VAN 10CT	062151517202
5000373714	VHOU KC ISG CLASSIQUE NOIR 10CT	062151517226
5000374053	VHOU KC RS MEL MI-CAFEINE TORR MOYEN12CT	611247399453
5000374733	VHOU KC RS GUIMAU GRILL LEGERE 12CT	062151517332
5000374850	VHOU KC EQ BIO NICARAGUA MOYEN 20CT SL	062151517349
5000374851	VHOU KC EQ BIO HONDURAS MOYEN 20CT SL	062151517356
5000374852	VHOU KC EQ BIO HONDURAS MOYEN 10CT	062151517363
5000374853	VHOU TRAD EQ BIO DOUXCREMA MOY MLU2.5OZ	062151517370
5000374854	VHOU TRAD EQ BIO DOUX CREMA GRAIN 908G	062151517387
5000374857	VHOU TRAD EQ BIO NICARGUA MOY MLU 2.5 OZ	062151517394
5000374858	VHOU TRAD EQ BIO NICARAGUA MOY GRAIN300G	062151517400
5000374860	VHOU TRAD EQ BIO HONDURAS MOY GR 300G	062151517417
5000374862	VHOU TRAD EQ BIO HONDURAS GRAIN 908G	062151517424
5000374863	VHOU TRAD EQ BIO NICARAGUA MOY GRAI 908G	062151517431
5000374874	VHOU TRAD EQ BIO HONDURAS MOY MLU 2.5OZ	062151517448
5000374954	VHOU KC ISG CHOC NOIR NOIX COCO 10CT	062151517509
5000375260	VHOU KC EQBIO ESP DOUX CREMA TM 20CT SL	062151517462
5000375783	VHOU KC RS MELANGE MATIN LEG 24CT SL	062151197176
5000375784	VHOU KC RS MEL FRANCAIS FONCE 24CT SL	062151777170
5000375814	VHOU KC RS VANILLE FRANC LEGER 24CT SL	062151537170
5000375826	VHOU KC RS ESP SUPERIEUR EQ 24CT SL	062151098176
5000375827	VHOU KC RS VAN NOIS DECA LEG 24CT SL	062151097179
5000375858	VHOU KC RS MEL MAISON NOIR 24CT SL	062151808171
5000375859	VHOU KC RS COLOMBIEN FONCE 24CT SL	062151037175
5000375860	VHOU KC RS COLOMBIEN MOYEN 24CT SL	062151337176
5000375861	VHOU KC RS VAN NOISETTE LEGER 24CT SL	062151397170
5000375862	VHOU KC RS DULCE LECHE LEGER 24CT SL	062151516571
5000376270	VHOU TRAD EQ BIO DOUX CREMA MOULU 300G	062151516618
5000376393	VHOU MEXICO EQ BIO T-F GRAINS 300G	062151517547

5000376394	VHOU KC MEXICO EQ BIO TORR FONCE 20CT SL	062151517554
5000376548	VHOU KC RS MEL DE LA MAISON DEC 24CT SL	062151517561
5000377645	VHOU KC RS VAN NOISETTE LEGER 30CT S	062151747302
5000377646	VHOU KC RS MEL DE LA MAISON 24CT SL	062151597174
5000377647	VHOU KC DEC BIO EQUIT PES T-LEG 24CT SL	062151627178
5000377648	VHOU KC RS MEL DE LA MAISON 30CT SL	062151597303
5000377652	VHOU KC COSTA RICA T-L EQ 24CT SL	062151978171
5000378559	VHOU KC BOI NOISETTE 10CT CA	062151517738
5000379678	VHOU KC RS MEL DE LA MAIS MI-NOIR 100CT	062151517868
5000379983	VHOU CAN RS COLOMB MI-NOIR MLU TRAD 640G	062151517899
5000379984	VHOU CAN RS COLOMBIEN NOIR T-F MLU 640G	062151517905
5000379985	VHOU CAN RS MEL MAISON-NOIR T-F MLU 875G	062151517912
5000380043	VHOU KC TRUF CHO FRAM RS TOR LEG 24CT SL	062151967175
5000380063	VHOU KC RS MEL DE LA MAISON DEC 30CT SL	062151517943
5000380064	VHOU KC RS COLOMBIEN FONCE 30CT SL	062151517950
5000380065	VHOU KC RS COLOMBIEN MOYEN 30CT SL	062151517967
5000380066	VHOU KC RS MEL MAISON NOIR 30CT SL	062151517974
5000381236	VHOU KC RS COLOMB NOIR T-F 80CT	062151037403
5000381301	VHOU KC RS CIT ET EPICES T-L LTO 12CT	062151518162
5000381687	VHOU KC RS CREME IRLANDAISE 24CT SL	062151517134
5000382023	VHOU MEL FRANCAIS DEC GRAIN TRAD 750G	062151518209
5000382467	VHOU KC RS COLOMB NOIR T-F 80CT	062151037403
5000382469	VHOU MEL DE LA MAIS T-M 80CT	062151527409
5000382880	VHOU KC RS VAN NOISETTE LEGER 54CT	062151518254
5000385556	VHOU KC RS GUIMAU GRILL LEGERE 10CT	062151518537
5000390904	VHOU RS CR IRLANDAISE T-L MLU 340G REB	062151743977
5000390905	VHOU RS AMARETTO TL MLU 340G REB	062151515864
5000390906	VHOU RS CHOC BELGE TL MLU 340G REB	062151783973
5000390907	VHOU RS DULCE LECHE TL MLU 340G REB	062151516540
5000390912	VHOU RS VAN NOIS TL DECA MLU 340G REB	062151813977
5000390923	VHOU RS VAN FRANC T-L MLU 340G REB	062151533974
5000390927	VHOU VAN NOIS TL MLU 340G REB	062151763975
5000392118	VHOU SAC RS COLOMBIEN NOIR T-F MLU 640G	062151518773
5000392144	VHOU SAC RS COLOMB TOR MOY MLU 640G	062151518780
5000392145	VHOU SAC RS MOKA CREME T-L MLU 908G	062151518797
5000392146	VHOU SAC RS ESP ITALIEN TOR FON MLU 908G	062151518803
5000392147	VHOU SAC RS MEL MAIS T-M MLU 908G	062151518810
5000392153	VHOU SAC RS MEL MAISON-NOIR T-F MLU 875G	062151518827
5000392159	VHOU SAC RS MEL DE LA MAIS DECA MLU 650G	062151518841
5000392160	VHOU SAC RS MEL FRANCAIS MLU 908G	062151518858